

# DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 24 Mai 2018.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, MM. BROUTIN Ludovic et COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PAITIER Christophe, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PONTAC Serge et RICHARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSES** : Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : M. Florent TANI et Mme Laurence PELÉ LEGOUX.

<b><u>OBJET</u></b> :	<b><i>Convention de mise à disposition d'une licence IV – Camping de Blain.</i></b>
-----------------------	---

N° 2018 / 05 / 14

*La Commune est propriétaire d'une licence de 4ème catégorie achetée par la Ville en 2011 à l'ancien café de la détente situé à la Chaussée, au prix de 5.000€.*

*Cette licence n'est actuellement pas exploitée et risque la préemption au 10 juillet 2019.*

*Il est proposé de la mettre à disposition des repreneurs du camping de Blain dans le cadre du bail précaire de 30 mois, signé le 4 avril 2018.*

*Les conditions de cette mise à disposition de la licence IV font l'objet de la présente convention qu'il convient d'approuver.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu la délibération du 23 juin 2011, approuvant l'acquisition de la licence IV relative au café de la Détente situé à La Chaussée.*

*Vu l'acte de cession en date du 19 septembre 2011.*

*Vu le bail précaire du 4 avril 2018, passé pour une durée de 30 mois, entre la Ville de Blain, représentée par son Maire et Monsieur Bruno FOUQUET, pour l'exploitation du camping de Blain.*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

.../...

*Le Conseil Municipal,*

*APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de la licence IV de l'ancien café de la détente situé à la Chaussée, à Monsieur Bruno FOUQUET repreneur du camping et titulaire d'un permis d'exploiter.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir.*

Vote : 23 pour – 6 contre.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 4 Juin 2018,  
Le Maire,

